

Maintenance des Matériels

Option B

Matériels de Construction et de Manutention

CONTENU

Organiser l'intervention :

- S'informer, collecter les informations
- Préparer l'intervention
- Prévoir les moyens matériels, les pièces détachées
- Organiser le poste de travail
- Organiser les étapes de l'intervention

Effectuer un diagnostic :

- Constater les symptômes, analyser, hiérarchiser les données
- Réaliser les tests, les mesures
- Interpréter les résultats, identifier les composants défectueux

Réaliser une intervention :

- Réaliser les opérations de maintenance préventive et curative
- Exécuter les opérations d'adaptation, de préparation du matériel
- Effectuer la mise en service et/ou mise en « main » du matériel

Réceptionner - restituer le matériel :

- Prendre en charge
- Conseiller le client
- Remettre le matériel



RECRUTEMENT

- Sélection sur dossier (Bulletins scolaires, C.V.)
- Entretien avec l'UFA et les entreprises d'accueil

LES ENTREPRISES



- Les fabricants ou distributeurs de matériels de levage
- Les fabricants ou distributeurs de matériels de travaux publics
- Les réseaux après-vente des constructeurs de matériels
- Les entreprises de vente ou de location de matériels
- Les entreprises de travaux publics ou les collectivités
- Les entreprises indépendantes de réparation de matériels

PUBLICS

Cette formation est accessible à partir des diplômes suivants :



- CAP Maintenance des Matériels toutes options
- CAP Maintenance des Véhicules toutes options
- CAP Conducteur d'engins Travaux publics et carrières
- BEPA Travaux agricoles et conduite d'engins

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Formation en 2 ans
- 20 semaines de formation par année scolaire
- 700 h/an
- Début des cours au mois de septembre

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement Général	
FRANÇAIS	3 h 00
LANGUE VIVANTE (ANGLAIS)	3 h 00
MATHÉMATIQUES	3 h 00
HISTOIRE / GÉOGRAPHIE	2 h 00
SCIENCES PHYSIQUES	2 h 00
ÉCONOMIE / GESTION	2 h 00
EPS	2 h 00
ARTS APPLIQUÉS	1 h 00

Enseignement Professionnel	
ATELIER	8 h 00
ANALYSE CONSTRUCTION	4 h 00
TECHNOLOGIE DE MAINTENANCE	3 h 00
VÉCU EN ENTREPRISE	1 h 00
PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT	1 h 00

L'APPRENTISSAGE, POUR QUOI FAIRE ?

Pour bénéficier :

- D'une formation en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements plus théoriques en lien avec ce qui est fait en entreprise dispensés dans une unité de formation d'apprentis.
- D'un contrat de travail et donc d'un statut de salarié (avec les mêmes droits et la même couverture sociale), d'une rémunération (pourcentage du Smic et exonération fiscale) y compris pendant la période de formation théorique à l'UFA.
- D'un diplôme professionnel de l'éducation Nationale à l'issue de la formation.

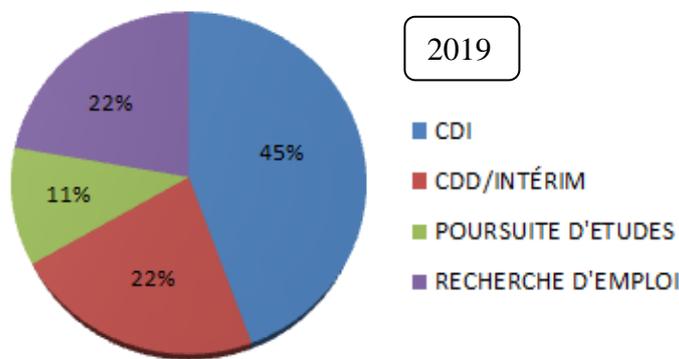
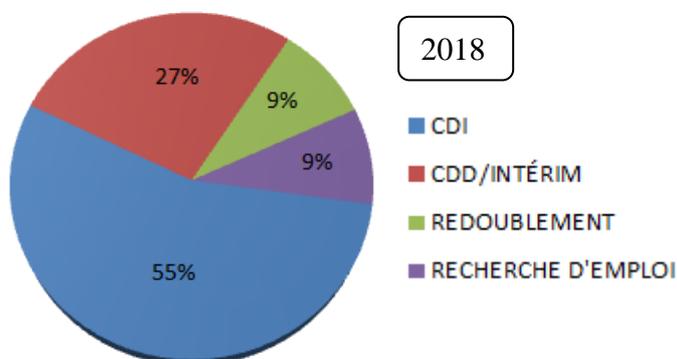


Grille de rémunération minimale des apprentis au 1er janvier 2020				
SMIC mensuel : 1 539,42 euros (Montant brut)				
Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année d'alternance	415,64 € (27% du SMIC)	661,95 € (43% du SMIC)	815,89 € (53% du SMIC)	1539,42 (100% du SMIC)
2 ^{ème} année d'alternance	600,37 € (39% du SMIC)	785,10 € (51% du SMIC)	939,05 € (61% du SMIC)	
3 ^{ème} année d'alternance	846,68 € (55% du SMIC)	1 031,41 € (67% du SMIC)	1 200,75 € (78% du SMIC)	

Source : <https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-apprenti/>

INSERTION DES APPRENTIS

Enquête réalisée auprès de nos apprentis 7 mois après la formation



Informations - Inscriptions :

UFA Fernand LÉGER
BP 4 - Chemin des Coquereaux - 76530 Grand-Couronne

Mme DENIBAS-MORIN - Tél : 02 35 67 31 31
Mail : ufa.fernandleger@ac-rouen.fr

